Conseil de la langue française

Québec

R E C O M M A N D A T I O N S

du

Conseil de la langue française

au ministre

responsable de la Charte de la langue française

sur

LES JEUNES ET L'AVENIR DU FRANCAIS AU QUÉBEC

Recommandations adoptées par le Conseil
le 14 février 1985

Cet ouvrage a été publié par
le service des communications
du Conseil de la langue française

Dépôt légal - 2e trimestre 1985
Bibliothèque nationale du Québec

ISBN 2-550-11924-X

Ces recommandations ont été adoptées à l'unanimité par le Conseil de la langue française lors de sa 87e assemblée, tenue à Montréal, le 14 février 1985.

CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE

RECOMMANDATIONS AU MINISTRE RESPONSABLE DE L'APPLICATION DE LA CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE CONCERNANT

LES JEUNES ET L'AVENIR DU FRANÇAIS AU QUÉBEC

Dans son document "Bilan et orientations 1980-1985", le Conseil a jugé nécessaire d'orienter ses activités d'information et d'animation vers certains groupes cibles, notamment les jeunes, dont la contribution à l'avenir du français lui semblait névralgique dans la conjoncture présente. Ce sont les résultats des enquêtes sur la conscience linguistique des jeunes, menées à partir de 1979, qui ont conduit le Conseil à entreprendre une démarche de réflexion en profondeur avec un groupe de jeunes.

Les résultats de ces enquêtes ont révélé, par exemple, que les jeunes étudiants inscrits au secondaire IV et V et au collégial I et II manifestent un grand attachement à la langue et estiment que le processus de fran-

cisation progresse rapidement. Par contre, ces mêmes enquêtes ont démontré que la langue utilisée de plus en plus dans le cadre de leurs activités culturelles (cinéma, radio, disques, etc.) est l'anglais; que leurs préoccupations vis-à-vis des situations mettant en cause le statut du français au Québec sont beaucoup moins vives que chez leurs aînés, les 35-44 ans par exemple; que leur identification linguistique tout en étant assez marquée, régresse de 1979 à 1983 et que le nombre de jeunes qui considèrent le fait de s'exprimer dans sa langue maternelle comme un droit fondamental diminue; enfin que plus du quart d'entre eux expriment que "vivre en français, pour eux, n'est pas nécessaire à leur épanouissement personnel"[1].

Le divorce entre les attitudes des jeunes vis-à-vis du fait français et leurs comportements réels, la puissance d'attraction de l'anglais et la faible conscience linguistique des jeunes constituent donc les principaux motifs des interrogations du Conseil relativement à l'avenir du français au Québec.

Pour approfondir sa réflexion, le Conseil a jugé important d'entreprendre une démarche d'ordre qualitatif.

---

[1] Conscience linguistique des jeunes Québécois, Conseil de la langue française, 1981 à 1983, 4 tomes. Aussi Sondage CROP, 1983 et Sondage Omnibus, Bulletin du Conseil, Vol. 2, no 1, 1985.

Dans cette perspective le Conseil a créé, en mai 1984, le Comité sur les jeunes et l'avenir du français. Il a confié à ce Comité le mandat de réfléchir avec des jeunes sur les moyens à prendre afin de mieux assurer l'avenir de la langue française au Québec. Plus particulièrement, ce Comité a étudié le rôle des jeunes eux-mêmes dans l'aménagement de l'avenir linguistique du Québec et les moyens concrets de motivation personnelle et collective à promouvoir auprès de ceux-ci. Une quarantaine de jeunes, tous étudiants aux niveaux collégial ou universitaire ou venant juste de terminer leurs études, ont participé à quelques rencontres préliminaires avec des membres du Conseil; dix d'entre eux sont devenus membres du Comité qui a poursuivi sa réflexion jusqu'en décembre 1984.

Lors des premières rencontres, les jeunes membres du Comité ont, de façon assez unanime, dit qu'ils s'étaient rarement, sinon jamais, posé la question de l'avenir du français au Québec, autant dans le cadre de leur vie personnelle que dans celui de leur vie militante d'étudiants et de jeunes. Ils affirmaient, aussi, de prime abord ne pas être préoccupés par cette question et se demandaient même ce qu'ils venaient faire à de pareilles réunions sur un tel sujet. Cette attitude fondamentale vis-à-vis de la question linguistique québécoise se dégage aussi de l'ana-

lyse des résultats des enquêtes que le Conseil a réalisées auprès d'étudiants du secondaire et du collégial.

Une fois la question posée et la discussion engagée, il s'est rapidement avéré que les jeunes avaient beaucoup à dire. Le sentiment de sécurité que leur conférait l'existence de la Charte de la langue française devenait moins fort et leur perception que le fait français au Québec est un acquis irréversible devenait moins sereine. Leur conscience linguistique s'avivant, c'est avec un vif intérêt et une participation soutenue qu'ils se sont intégrés à la démarche et à la réflexion du Comité.

Il ne nous apparaît pas nécessaire de reprendre en détail l'ensemble de la problématique élaborée par les jeunes ainsi que les recommandations qu'ils proposent au Conseil. On trouvera ci-joint le rapport du Comité qui comprend cette problématique et ces recommandations de même que les commentaires des membres du Conseil qui ont participé aux délibérations du Comité. Le Conseil retient ici l'essentiel du diagnostic que les jeunes eux-mêmes sont venus leur présenter lors d'une assemblée. Ce texte s'inspire aussi des études menées par le Conseil sur la conscience linguistique des jeunes. Il fait enfin état,

dans sa deuxième partie, de la position collective du Conseil sur les moyens qu'il suggère pour éveiller la conscience linguistique des jeunes Québécois.

1. Réflexion sur les jeunes et l'avenir du français au Québec.

Disons d'emblée qu'après avoir pris connaissance du rapport des jeunes et en avoir discuté avec eux, les membres du Conseil de la langue française endossent en grande partie le diagnostic établi par son Comité et retiennent les principaux constats suivants:

A. Les jeunes francophones ne ressentent pas d'insécurité. Ils se sentent Québécois à part entière et, à leurs yeux, le fait français est acquis. Les membres du Conseil constatent, par ailleurs, que les jeunes ne sont pas aussi préoccupés qu'eux-mêmes des conditions socio-politiques nécessaires pour assurer de façon permanente le statut de la langue française et le développement du fait français au Québec.

B. La question de la langue n'est pas une priorité chez les jeunes. Elle est plutôt vue comme une préoccupation latente, en hibernation et, tout au plus, comme le problème des générations précédentes. Le chômage, la paix dans le monde, la qualité de l'environnement leur importent bien davantage. La question de la féminisation de la langue retient également l'attention de la plupart d'entre eux.

C. La langue est vue par les jeunes comme un outil de communication, sans référence explicite à ses racines et à son histoire. Aux yeux des membres du Conseil, les valeurs vécues par les jeunes marquent une profonde rupture dans l'évolution culturelle et linguistique du Québec: elles sont sans lien explicite avec la littérature universelle de langue française et peu enracinées - même sur le plan de la simple information - dans ce mouvement collectif qui a, pour une large part, mené au stade actuel du développement culturel et linguistique du Québec.

D. La maîtrise de la langue française est en progrès chez les jeunes qui poursuivent des études supérieures, notamment en ce qui concerne l'expression orale. Des progrès ont aussi été enregistrés quant au nombre de Québécois qui maîtrisent mieux la langue française. Mais il n'en demeure pas moins, pour les membres du Conseil, que d'importantes lacunes existent toujours notamment sur le plan de l'expression écrite. Ils considèrent, par exemple, que durant la dernière décennie les exigences linguistiques exprimées dans les milieux de travail et dans les milieux de l'enseignement supérieur ainsi que les besoins pour une insertion fonctionnelle dans la collectivité québécoise se sont considérablement accrus et élargis à une part plus grande de la population. Le Conseil estime donc que des progrès importants doivent encore être accomplis tout autant pour l'apprentissage du français,

langue maternelle, que pour celui du français, langue seconde.

E. Enfin, les jeunes francophones sont relativement ouverts aux anglophones et aux membres des communautés culturelles et inversement les jeunes non francophones font preuve d'ouverture face au fait français. Toutefois, les francophones ont du mal à définir comment peut se faire l'intégration des anglophones et des allophones au fait français. Ils ont conscience que leur préjugé favorable d'ouverture a été peu confronté à la pratique. Par ailleurs, pour les allophones, connaître seulement la langue française ne suffit pas; il faut aussi pouvoir participer à la vie de la majorité, ce qui ne semble pas acquis.

Au-delà de ces constats, le Conseil reconnaît que parmi les perspectives, dont il faut tenir compte pour définir avec les jeunes les moyens d'action propres à assurer l'avenir du français au Québec, doit être retenue

l'émergence d'un nouveau projet et de nouvelles valeurs, qui mettent l'accent sur une pensée planétaire, valorisent une société écologique, s'appuient sur des collectifs locaux d'intérêts, préconisent la décentralisation au niveau local, le coopératisme, le partage de la richesse et des responsabilités. Toutefois, la mise en oeuvre de ces moyens d'action doit aussi, de l'avis du Conseil, prendre appui sur la connaissance et la fréquentation des oeuvres historiques, littéraires et artistiques ainsi que des produits scientifiques et techniques qui, encore aujourd'hui, sont toujours l'expression de la culture des peuples de langue française. Comment, en effet, serait-il possible de travailler à assurer l'avenir du français au Québec sans référence aucune à ce qui a été hier et à ce qui se fait de nos jours au Québec et ailleurs dans la francophonie?

Le Conseil est aussi d'avis que, s'il est une chose que l'on ne peut imposer aux jeunes, c'est bien le sentiment d'identité et la volonté de créer, de développer et de participer à un projet collectif. Dès lors, le Conseil juge qu'il se doit d'offrir des occasions pour que la question de l'avenir de la langue française soit

débattue et réappropriée par la jeunesse. L'approche qu'il retient vise la réalisation d'une entente autour de la question de l'avenir du français au Québec, en invitant les organismes du réseau jeunesse à prendre en charge la réalisation d'événements linguistiques dans leur propre milieu.

Dans cette perspective, le Conseil préconise deux types d'actions à mettre en oeuvre sur le thème de l'avenir du français au Québec:

- des activités d'animation dans les milieux de jeunes et de réflexion auprès des jeunes plus engagés, activités organisées par et pour les jeunes;

- des activités visant à la formation de la conscience linguistique des jeunes.

Les recommandations qui suivent se situent toutes dans le cadre de ces actions à entreprendre pour que chez les jeunes - et aussi chez les autres Québécois - le développement de la langue française soit relié à l'essor

de la culture, à l'affirmation de l'identité culturelle et au développement de la collectivité québécoise.

2. Recommandations

A. Création d'un organisme autonome de promotion de la langue et du fait français au Québec auprès des jeunes du Québec.

- CONSIDÉRANT que la promotion du fait français ne fait pas partie spontanément des préoccupations des groupes organisés de jeunes et des jeunes eux-mêmes;

- CONSIDÉRANT que la conscience linguistique des jeunes est vue comme en "hibernation" et qu'elle devrait être ravivée par la mise en oeuvre d'un programme d'activités d'animation, de réflexion et de formation;

- CONSIDÉRANT que les organismes gouvernementaux, parapublics ou privés ne poursuivent généralement pas les objectifs qui seraient confiés à l'organisme proposé;

- CONSIDÉRANT que le sentiment d'identification à une culture, ainsi que la volonté de créer et de développer un projet linguistique collectif ne sont pas des attitudes que l'on peut imposer;

- CONSIDÉRANT que les jeunes veulent prendre en charge leur propre avenir et que le Secrétariat à la Jeunesse exige la constitution de pareils organismes pour ceux qui veulent réaliser des projets dans le cadre de l'Année internationale de la jeunesse;

le Conseil recommande donc au Ministre la création d'un organisme autonome, pris en charge par les jeunes eux-mêmes, responsable de la mise en oeuvre d'activités d'animation, de réflexion et de formation, visant à raviver la conscience linguistique des jeunes Québécoises et Québécois (francophones, anglophones et allophones) et à les sensibiliser au développement du fait français au Québec.

Pour remplir sa mission, cet organisme autonome devrait prévoir la réalisation de son programme d'activités sur une période minimale de trois ans. Les activités d'animation, de réflexion et de formation à mettre en oeuvre ne pourront avoir d'effets bénéfiques sur l'évolution de la conscience linguistique des jeunes que si elles donnent lieu à un approfondis-

sement de la situation linguistique du Québec et rejoignent un nombre de plus en plus grand de jeunes.

Le Conseil privilégie, pour cet organisme, la formation d'une société sans but lucratif à cause des garanties qu'offre une telle structure (statuts définissant les responsabilités, les objectifs et les activités, comité de direction, rapport annuel d'activités, etc.) et aussi en tenant compte des exigences du gouvernement lui-même pour la réalisation de projets dans le cadre de l'Année internationale de la jeunesse.

La mise sur pied de cet organisme devrait tenir compte des propositions des jeunes que l'on trouve dans leur rapport aux pages 28 à 44 (But, mandat, organisation, financement, programme d'activités, etc.).

B. Appui du gouvernement à cet organisme.

- CONSIDÉRANT que la question de l'avenir de la langue et du fait français est une question majeure pour la collectivité québécoise, qui concerne autant les jeunes que les adultes;

- CONSIDÉRANT que la conscience linguistique des Québécois (francophones, anglophones et allophones) doit toujours être en éveil; en d'autres mots, que les Québécois doivent, pour mieux assurer l'avenir de leur collectivité, posséder la capacité de porter un jugement sur leur propre réalité, leurs attitudes, leurs comportements et leurs opinions, comme francophones, anglophones ou allophones participant à l'enjeu fondamental de l'avenir du Québec, c'est-à-dire vivre en français;

- CONSIDÉRANT que, en ce qui concerne les jeunes Québécoises et Québécois, l'objectif général visé est de raviver leur conscience linguistique par la mise en oeuvre d'un programme d'actions, de réflexion, d'animation et de formation pris en charge par les jeunes eux-mêmes;

le Conseil recommande au Ministre d'inciter ses collègues à inclure dans leurs priorités et leurs activités qui s'adressent aux jeunes la préoccupation de

la promotion du fait français. Plus particulièrement, le Conseil recommande au Ministre d'inviter le Ministre responsable du Secrétariat à la jeunesse à porter une attention toute particulière aux projets qui lui seront présentés par le nouvel organisme et à subventionner, dans le cadre de l'Année internationale de la jeunesse, des projets faisant appel à la participation des jeunes de toute origine culturelle et visant le développement du Québec français.

C. Organisation d'une rencontre intersectorielle sur les activités linguistiques des ministères et des organismes.

- CONSIDÉRANT que la question de l'avenir de la langue et du fait français au Québec doit être une préoccupation permanente des différents ministères et organismes gouvernementaux pour leurs activités qu'ils destinent à la clientèle des jeunes;

- CONSIDÉRANT que le Conseil croit nécessaire de sensibiliser les ministères et organismes à la question de l'avenir de la langue et du fait français, particulièrement en ce qui a trait aux activités qui s'adressent aux jeunes;

- CONSIDÉRANT que, dans le cadre de l'Année internationale de la jeunesse, le Secrétariat à la jeunesse projette déjà la formation d'une table intersectorielle en vue de rassembler une information pertinente sur les activités des différents ministères et que le Secrétariat envisage aussi la création d'un centre multi-services d'information et de services auprès des groupes de jeunes sur les différents programmes gouvernementaux;

- CONSIDÉRANT que les travaux du Comité du Conseil sur les jeunes et l'avenir du français font ressortir clairement un besoin d'information sur ce qui se fait actuelle-

ment pour les jeunes dans les différents ministères et organismes;

- CONSIDÉRANT que le Conseil croit nécessaire de véhiculer auprès des ministères et organismes les préoccupations qui ressortent des travaux de son Comité sur les jeunes et l'avenir du français;

le Conseil recommande au Ministre que soit organisée une rencontre intersectorielle consacrée au thème des jeunes et de l'avenir du français. Cette rencontre devrait:

- donner lieu à un échange d'information sur les actions des différents ministères et organismes destinées aux jeunes du Québec de toutes provenances culturelles et favorisant la vie communautaire en français;

- sensibiliser ces ministères et organismes à l'importance de la question linguistique au Québec;

- permettre de véhiculer les préoccupations du Conseil directement auprès de chacun des responsables des "dossiers jeunesse".

CONCLUSION

Comme on le constatera à sa lecture, le rapport du Comité sur les jeunes et l'avenir du français comprend d'autres propositions concernant l'enseignement de la langue française et de l'histoire, l'organisation dans les écoles d'activités pédagogiques interculturelles, la normalisation de certains usages courants de féminisation des termes et en particulier les titres professionnels, etc. Après discussion, les membres du Conseil ont décidé de ne pas retenir ces propositions et d'attendre, avant de se prononcer sur les deux premières, la fin des travaux de ses comités: celui sur l'enseignement du français langue maternelle et celui sur la place du français dans les écoles à caractère pluriethnique. Dans le cas de la féminisation de la langue, le Conseil a décidé d'étudier plus à fond cette question avant de transmettre un avis au Ministre à ce sujet.

En terminant, rappelons que dans l'avis remis au Ministre le 29 janvier dernier, le Conseil affirmait clairement: "Il faut s'engager résolument sur la voie d'une dynamique renouvelée où l'on cesse d'enfermer la langue française dans le triangle "gouvernements/groupes de pression/tribunaux" pour centrer davantage l'attention et l'action sur la mise en place des conditions propres à favoriser l'avenir du français au Québec, grâce à une participation accrue de tous les partenaires de notre société. Sans doute les associations bénévoles et les regroupements de consommateurs ou d'usagers de la langue française auront-ils une part importante dans cette nouvelle dynamique, mais nous croyons que les dirigeants d'entreprises, les travailleurs et les syndicats d'une part, les enseignants et les jeunes d'autre part, auront un rôle déterminant à jouer comme moteurs et artisans de l'action linguistique des prochaines années." Ce rapport sur les jeunes et l'avenir du français s'inscrit dans cette même dynamique qui veut que le développement d'une collectivité de langue française au Québec ne peut se réaliser concrètement sans la participation de l'ensemble des Québécoises et Québécois.

Recommandations adoptées à l'unanimité le 14 février 1985.
87e assemblée du Conseil de la langue française.